

Instruction n° DGS/RI1/2015/125 du 16 avril 2015 mettant à jour le guide relatif aux modalités de mise en oeuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole

16/04/2015

Ce texte abroge l'instruction n° DGS/RI1/2014/136 du 29 avril 2014 mettant à jour le guide relatif aux modalités de mise en oeuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole et actualise les mesures à mettre en oeuvre dans le but de limiter le risque de circulation de ces virus. Est annexé à l'instruction une guide mis à jour relatif aux modalités de mise en oeuvre du plan anti-dissémination.

Consulter ici l'instruction n° DGS/RI1/2015/125 du 16 avril 2015 mettant à jour le guide relatif aux modalités de mise en oeuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole